

Du sens de la « démocratie » à travers des lectures d'aujourd'hui et d'hier.

Étymologie du mot démocratie : *Demos* le peuple avec un sens péjoratif tout comme le *Cratos*, pouvoir pris sur l'adversaire dans les compétitions de lutte. Ce sens péjoratif se constate dans la différence de sens entre autocratie et monarchie, alors que ces deux mots signifient l'un et l'autre pouvoir d'un seul.

Le Larousse : « Régime politique dans lequel le peuple exerce le pouvoir soit directement, démocratie directe, soit par l'intermédiaire de ses représentants, démocratie parlementaire. »

Abraham Lincoln : « Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple »

Ces définitions restreignent la démocratie à un régime politique, à une forme de gouvernement ; comment alors pourrions-nous revendiquer la démocratie dans l'entreprise, dans le travail ?

Nous avons commencé par l'étymologie du mot afin de pouvoir dénoncer l'affaiblissement de sens, qui, de fait provoque les multiples adjectifs qui lui sont affectés : participative, sociale, radicale, continue, sans oublier notre définition d'une démocratie avancée des années 1970, ni non plus les « démocraties populaires ».

L'affadissement est encore plus important sur le mot « démocratisation » : ainsi le Casino de Bénodet se vante : « les mises sont possibles dès un centime d'euro, permettant à tous les publics de jouer, participant de ce fait à la démocratisation des jeux d'argent » !!! On démocratise jusqu'au bout l'aliénation !

Notre combat de communistes est contre toutes les formes d'exploitation et d'aliénation, rappelons-nous que cette prolifération de casinos dans nombre de stations touristiques a été voulue par Charles Pasqua.

La définition qu'en donnait Robespierre dans son discours du 18 Pluviôse an II, 6 février 1794, élargit le champ :

« La démocratie est un état où le peuple, guidé par des lois qui sont son ouvrage, fait par lui-même tout ce qu'il peut faire, et par des délégués tout ce qu'il ne peut faire par lui-même »

Cette définition propose que le contenu puisse évoluer en fonction des capacités du peuple, éducation, vie sociale... Robespierre ne le précise pas mais plus tard Babeuf insistera particulièrement sur l'éducation du peuple.

Cette définition est le point 9 de ce discours, mais dans son point 8 il déclarait :

« La démocratie n'est pas un état où le peuple, continuellement assemblé, règle par lui-même toutes les affaires publiques, encore moins celui où cent mille fractions du peuple, par des mesures isolées, précipitées et contradictoires, décideraient du sort de la société entière : un tel gouvernement n'a jamais existé, et il ne pourrait exister que pour ramener le peuple au despotisme. »

<https://www.amis-robespierre.org/?Robespierre-discours-du-18-pluviose-an-II>

Robespierre ne propose pas dans ce discours de modes d'organisations concrètes du fonctionnement de la démocratie telle qu'il la définit dans ce discours.

Saint-Just ne considère pas la République comme un territoire mais comme un peuple. La souveraineté ne se mesure pas en territoire mais concerne en premier lieu la population, la division de la population en entités au sein desquelles s'exerce la souveraineté qui doit donner consistance à la souveraineté une et indivisible. Il précise dans son projet de Constitution que « la souveraineté de la nation réside dans les communes », mais non sous forme de territoires, rejetant le terme de municipalité comme instance administrant les choses, et proposant un « conseil de communauté » comme lieu où la loi peut être élaborée et proposée à la nation ou censurée si elle considérée comme oppressive.

Ces propositions se trouvent dans son discours sur la division constitutionnelle du territoire du 15 mai 1793.

Pour introduire le début des comptes rendus de lecture, un poème, intitulé **La solution**, de **Berthold Brecht** écrit suite aux événements de juin 1953 en RDA : des grèves ouvrières ont eu lieu tout d'abord à Berlin puis dans d'autres villes suite à une augmentation de 10% des quotas de production sans augmentations de salaires ; la répression qui s'en est suivie, avec l'aide de chars soviétiques, a fait de nombreuses victimes.

Après l'insurrection du 17 juin,

Le secrétaire de l'Union des Ecrivains

Fit distribuer des tracts dans la Stalinallee.

Le peuple, y lisait-on, a par sa faute

Perdu la confiance du gouvernement

Et ce n'est qu'en redoublant d'efforts

Qu'il peut la regagner.

Ne serait-il pas

Plus simple pour le gouvernement

De dissoudre le peuple et d'en élire un autre.

1 /Michèle Riot Sarcey, historienne du XIX^{ème} siècle qui habite l'arrondissement, où elle anime un cinéclub historien, a apporté un éclairage, que l'on peut trouver développé dans son livre, **Le procès de la liberté, une histoire souterraine du XIX^e siècle en France.** Edition la découverte.2016.

Concernant l'origine du mot et du fait « démocratie » dans la Grèce du V^e siècle av.n.e, elle précise : certains historiens considèrent aujourd'hui que l'essentiel était dans le débat préalable au vote, c'est-à-dire à la prise de pouvoir rhétorique par le peuple, supposant une égalité de savoir. Revenant aux documents anciens et notamment aux tragédies grecques, Christophe Pébarthe démontre qu'il s'agit d'un régime où le peuple se gouverne

effectivement lui-même. Il décrit, entre autres, comment les Athéniens veillent à ce que leurs délibérations produisent les meilleures décisions et comment leurs institutions garantissent la formation des citoyens au long de leur vie **Athènes, l'autre démocratie**.
Edition Passés composés 2022

Michèle Riot Sarcey repart aussi de la révolution française, pour rappeler que contrairement aux révolutions anglaise et américaine, celle-là est allée jusqu'au bout entre 1792 et 1794. La révolution a ouvert la voie : *"en laissant entendre que toutes et chacun étaient en capacité de devenir libres sans exception. À chaque moment révolutionnaire, la Révolution française est devenue une référence, mais comme un idéal retour vers ce qu'il est possible d'advenir.*

Aujourd'hui nous ne vivons pas vraiment en démocratie, nous vivons dans une représentation dite démocratique. Dans les faits le peuple souverain ne l'est pas, le peuple n'a jamais été véritablement législateur, puisqu'il y a une délégation de pouvoir permanente. Cette délégation de pouvoir a été imaginée dès le début du XIX^e siècle par **Benjamin**

Constant qui disait par ailleurs en 1819 : *« Le but des anciens était le partage du pouvoir social entre tous les citoyens d'une même patrie. C'était là ce qu'ils nommaient liberté. Le but des modernes est la sécurité dans les jouissances privées ; et ils nomment liberté les garanties accordées par les institutions à ces jouissances. »*. Et c'est donc jusqu'au sens même de liberté qui a été alors subverti, puisqu'on est passé d'une conception des libertés publiques à la liberté privée. La première abolition de l'esclavage en 1794 par la Convention montagnarde a consisté en une « libération », pas vraiment une « émancipation », et a ainsi pu être très vite être balayée par Bonaparte.

2/Lecture de « les voies du peuple » Gérard Bras Edition Amsterdam 2018

Le sous-titre est « éléments d'une histoire conceptuelle » ; il s'agit d'une histoire des conceptions du peuple à partir des Lumières et en particulier de **JJ. Rousseau**. Le peuple est pour lui le nom de l'universel, la politisation de la société civile ; pour former la volonté générale, il faut délibérer. Ce peuple fait irruption en 1789. **Mirabeau** par sa formule « la volonté du peuple » l'emporte sur Sieyès qui, par crainte de la populace préférerait la « nation ». Ses craintes sont vouées à un brillant avenir puisque le XIX^e siècle ne va pas manquer de termes péjoratifs reflétant la peur de la bourgeoisie (vile multitude, foule etc..), en même temps que se multiplient les expériences politiques, et les révolutions, en quête de démocratie. Il faut rappeler que jusqu'en 1848, pour réguler la violence supposée du peuple, le mode de suffrage est censitaire, c'est-à-dire réservé aux plus riches et qu'en 1848, le suffrage « universel » est masculin.

Les questionnements sur les modèles politiques possibles, mode de représentation, mandat impératif ou pas, agitent par exemple le philosophe allemand **Hegel**, pour qui le peuple est

remplacé par l'Etat, tandis que pour **Herder** un autre philosophe également théologien, le peuple a une réalité ethnique « Volk ».

C'est en effet au XIX^e siècle que se nouent les **différents sens du mot peuple** :

- le **concept juridique** de « peuple » (le *populus* latin) qui désigne l'ensemble des citoyens susceptibles de prendre part à la délibération publique.

- le peuple » comme **catégorie sociale** en position d'infériorité : la plèbe.

- le peuple comme **identité culturelle** ou ethnique (l'*ethnos* grec ou le *Volk* allemand) renvoie à l'idée d'un destin national partagé, en lien avec une éventuelle origine commune.

En 1847 l'historien **Jules Michelet** écrit « Le peuple », ouvrage dans lequel il affirme utiliser le terme sans pouvoir l'expliquer vraiment.

Près d'un siècle plus tard, une lecture attentive des discours et *Mémoires du général de Gaulle* permet de discerner son approche du peuple en 1940. Le peuple a alors un rôle clé quand il résiste au nom de la nation pour restaurer l'Etat. Si le peuple est alors pour lui l'incontournable source de la souveraineté, c'est le principe d'unité qui doit prévaloir et le « génie national » doit faire taire les querelles (c'est-à-dire la lutte des classes). Au moment de la guerre d'Algérie, il parle de **population** (et non de peuple algérien) et l'identité prévaut sur l'égalité. Plutôt que résultat des luttes, l'indépendance de l'Algérie est considérée comme une nécessité historique dans le contexte général de la décolonisation.

Gérard Bras fait ensuite état des débats en philosophie contemporaine autour du mot « **populisme** », de son usage et de sa validité théorique. Son intérêt réside dans le fait que le populisme nommerait « *le peuple en tant qu'il ne se laisserait pas représenter* ». On pense aux gilets jaunes et aux débats sur le RIP (référendum d'initiative populaire). Dans ce concept, le peuple n'existe pas en soi, il est à configurer selon les événements avec une définition en évolution permanente du conflit entre *eux* et *nous*, eux les dominants et nous le plus grand nombre (voir le « *nous sommes le peuple* » des printemps arabes ou le « *Tous ensemble* » de 1995). Mais cette conception s'appuie sur les idées développées par Carl Schmitt, philosophe allemand inspirateur des nazis, pour qui le « *nous* » homogène a une forte composante xénophobe et antisémite. Dès lors, on peut douter de la valeur émancipatrice du terme et Gérard Bras rappelle que chez **Marx** c'est le prolétariat qui émancipe car il est porteur de l'universel. Plutôt que vers le populisme dans sa version de gauche, inspirée par le philosophe argentin Ernesto Laclau, et popularisé par Chantal Mouffe, dont Michèle Riot-Sarcey rappelle qu'il est inspiré par les mouvements d'Amérique latine débouchant sur des révolutions portées par l'armée, Gérard Bras regarde vers les surgissements et expériences révolutionnaires du XIX^e siècle français (retour au livre de M. Riot-Sarcey cité au début).

En conclusion, l'auteur admet que le peuple n'est pas un concept déductible d'une conception philosophique, mais le nom d'une question jamais réglée, celle de l'égalité, égalité-liberté ou « égaliberté » selon le philosophe Etienne Balibar, de la liberté comme non domination, question qui n'est pas réductible à celle de l'exploitation.

3/Le livre de P.H Tavoillot Comment gouverner un peuple-roi ? Traité nouveau d'art politique. Edition Odile Jacob 2019, ne se laisse pas facilement appréhender

L'auteur propose cinq occurrences pour qualifier un peuple :

1. Le peuple-société comme somme d'individus, masse d'individus indistincts entre eux, mais pas de distinction entre communauté et société ?
2. Le Peuple-Etat comme volonté de vivre ensemble, de trouver une stabilité, en latin stato, origine du mot état.
3. Le peuple-opinion comme médiateur entre les deux premiers, d'abord par la publication des lois et des débats et la liberté de la presse.
4. Le peuple-méthode comme organisation de la vie démocratique par
 - a. La tenue d'élections,
 - b. Des délibérations,
 - c. Des décisions,
 - d. Et critère important, la reddition des comptes, comptes rendus de mandats.
5. Le peuple-récit qui englobe les quatre premiers.

L'auteur souligne l'importance des débats pour tout gouvernement qui veut agir sans « trop » de contraintes sur le peuple.

4/Pour en finir avec la démocratie participative de Marion Loisel et Nicolas Rio Edition Textuel 2024

La crise des gilets jaunes et la revendication de RIP, mais aussi le « grand débat » décidé par Macron après cette crise, ainsi que la convention citoyenne sur le climat ou le fonctionnement du CESE (conseil économique social et environnemental) sont des éléments d'une possible démocratie participative, alternative à une démocratie représentative entrée depuis longtemps en crise.

Les élus locaux s'en saisissent, pour « fabriquer » leurs décisions politiques et aussi les légitimer. Cela répond également à une volonté d'être associé.e.s de la part des citoyen.ne.s, par exemple sur les projets de rénovation urbaine. Cela dit les solutions ne sont pas faciles à mettre en place : enquêtes, entretiens. Si on change d'échelle, idée d'un tiers de citoyens issu des abstentionnistes, tirage au sort...La question des lobbies reste posée. Le livre est plutôt négatif sur le sujet comme le suggère le titre.

Une réflexion après ces trois lectures : comment construire une décision en démocratie ?
Quid de la démocratie dans le parti communiste ?

5/La droitisation française, mythe et réalités. Vincent Tiberj PUF 2024-12-24

La thèse de ce livre est que les citoyens français sont devenus beaucoup plus ouverts et progressistes que ne le laissent penser les résultats électoraux, mais qu'à contrario la parole médiatique et politique s'est clairement *droitisée*.

Certes le RN et la droite sont forts en voix, le NFP n'obtient que 28% des voix et l'abstention est constamment haute. A l'appui de son propos, Vincent Tiberj décrit les progrès de l'égalité femmes/hommes et la constance des revendications en ce sens, l'accord majoritaire sur le mariage pour tous, la prise en compte des revendications des LGBT, l'antiracisme et la reconnaissance du bien fondé de l'immigration (avec des écarts parfois sur une année mais les deux progressent sur le long terme : en 1988 69% des sondés considéraient qu'il y avait trop d'immigration, ils ne sont plus que 53% en 2022), la prise en compte de l'écologie pas seulement chez les plus jeunes etc..Mais le silence électoral grandissant, les voix des urnes sont de moins en moins représentatives. Or l'abstention peut être très politique, à gauche ou à droite...Si c'est aujourd'hui le vote majoritaire, cela peut aussi bien être un vote de protestation que de dépolitisation.

6/Pierre Crétois, *La Part commune : critique de la propriété privée*, Paris, Éditions Amsterdam, 2020

Il n'apparaît pas dans les débats politiques actuels qu'une remise en cause ou du moins un réexamen de la question de la propriété privée soit, hélas, à l'ordre du jour.

Le libéralisme, néo ou ultra, comme il vous plaira de le nommer, celui dont nous avons hérité de Lipmann, Hayek et autre Friedmann, ses grands théoriciens modernes, se réfère à la tradition du philosophe anglais du XVIème siècle Locke et de penseurs, dument présentés par Pierre Crétois, d'une propriété privée d'essence naturelle, à leurs yeux indissociable de la liberté individuelle ; je dirai même pour user d'un langage religieux qui convient aux prophètes de la société du Mont-Pelerin, d'où partirent les nouveaux courants libéraux : consubstantielle.

Crétois se livre dans son ouvrage à un examen assez serré des théories de la propriété privée, de ses partisans, de Locke aux libertariens américains, et de ses contempteurs, Rousseau et Marx, en passant par les premiers socio-libéraux que sont les Solidaristes Alfred Jules Émile Fouillée et Léon Bourgeois qui s'ils affirmaient une société plus solidaires se gardaient bien de remettre en cause la propriété privée.

Pour asseoir leurs thèses sur le caractère moral, d'une certaine manière sacré, de la propriété privée, les tenants de celle-ci la rattachent aux fruits du travail et du mérite. À chacun de montrer talent et labeur.

À part Rousseau dont le Contrat social en ses deux Discours est abondamment cité, Crétois ne s'arrête pas — et c'est dommage — sur les autres penseurs du XVIIIème siècle, sur les Lumières qui, à l'exception de Jean-Jacques comme on disait alors, s'inscrivent dans la tradition anglaise de la propriété privée.

On lira à ce propos l'ouvrage de Domenico Losurdo « *Contre histoire du libéralisme* » où le philosophe communiste italien traite du rapport des Lumières à l'esclavage qui pose une très déterminante question sur la notion de propriété.

Ayant eu à relire les discours de Robespierre, j'ai retrouvé combien cette question est centrale dans sa philosophie de la politique (pour reprendre le titre de l'ouvrage que lui a consacré le philosophe marxiste Georges Labica). Ce sont les limites que Maximien, disciple de Rousseau, entendait apporter aux droits de propriété et à la liberté du commerce qui ont coalisé les Thermidoriens bien plus que la Terreur ou l'Être-suprême.

Robespierre proclamait en effet

« Je défie le plus scrupuleux défenseur de la propriété de contester ces principes (ceux de l'éminence de la vie) à moins de déclarer ouvertement qu'il entend par ces mots le droit de dépouiller et d'assassiner ses semblables ».

ou encore :

« Demandez à ce marchand de chair humaine ce que c'est que la propriété ; il vous dira en vous montrant cette longue bière qu'il appelle un navire où il a encaissé et ferré des hommes qui paraissent vivants « Voilà mes propriétés, je les ai achetées tant par tête ». Interrogez ce gentilhomme qui a des terres et des vassaux ou qui croit l'univers bouleversé parce qu'il ne les a plus, il vous donnera de la propriété des idées à peu près semblables ».

Ce retour sur ce qui n'est pas dans Crétois n'est pas pour autant hors sujet. Robespierre sera un soutien pour Pierre Dolivier qui lui, même si il n'est pas cité, est totalement dans notre sujet. Il est en effet sans doute le premier auteur à évoquer l'existence de « communs » ; et là on revient dans le sujet de Crétois et dans un problème actuel qu'il pose. Dolivier, ce curé rousseauiste et républicain, proclame, face à la substitution bourgeoise dans la possession de la terre et aux agissements des accapareurs, que la terre et ses produits sont le commun de ceux qui la travaillent et au-delà de la société tout entière.

Le débat sur les « communs » qu'évoque Crétois quand il intitule sa dernière partie « *l'inappropriabilité des choses* » est un débat fort actuel.

Crétois fait référence aux courants américains ayant conduit aux travaux l'Elinor Olstrom et qui lui valurent le prix de la Banque de Suède, dit Nobel d'économie.

Pour autant, Olstrom évoque peu la propriété dans sa théorie des communs ; elle traite pour l'essentiel de l'usage de biens par des communautés réduites comme en témoigne son exemple des vallées suisses bloquées l'hiver par les neiges.

Mais d'autres acceptions des « communs » se sont fait jour depuis comme celle que propose les philosophes marxistes Pierre Dardot et Christian Laval, dans leur somme « *Commun : essai sur la révolution au XXIème siècle* ».

Il y a urgence à réfléchir sur ces questions à l'heure où les accapareurs des temps modernes tentent, au-delà de ressources naturelles qu'ils possèdent pour l'essentiel, de faire main basse sur le vivant comme le montre la cotation à Chicago et NewYork de « Natural Assets corporations » qui lèvent des fonds pour privatiser le vivant.

Le sociologue Pierre Sauvêtre écrivait à propos de l'ouvrage de Dardot et Laval

« C'est une réflexion sur le socialisme qui trouve dans le commun une voie nouvelle pour l'émancipation sur la base d'un bilan sans concession de l'échec du communisme d'État. Le concept de « commun » se trouve ainsi à la croisée d'une alternative au néo-libéralisme et d'une rupture avec le communisme ».

En guise de conclusion provisoire, un poème (1929) de Vladimir Maïakowski (1893-1930)

Je dévorerais

La bureaucratie

Comme un loup,

Je n'ai aucun respect

Pour les ordres écrits,

J'envoie aux diables

Et à toutes les diablesses

La moindre paperasserie...